



Nos experts présents sur le terrain surveillent et analysent au quotidien l'évolution de nos écosystèmes. Ces connaissances nourrissent nos positions et nos propositions et offrent à chacun les informations clés pour participer au débat environnemental.

LE POINT SUR LES HAIES

[Regard d'expert]

Vieillessement, pratiques d'entretien dégradantes, arasement, surexploitation... Le déclin des haies s'accélère alors que leur préservation et leur restauration est essentielle. Nos experts font le point.

La préservation et la restauration des haies : un enjeu agronomique et de biodiversité

A l'heure de la transition agroécologique, nous devons reconstruire une économie de notre agriculture et de nos territoires qui s'appuie sur les haies, leur donne de la valeur et reconnaisse leurs services directs et indirects.

› La haie et l'arbre champêtre jouent **un rôle multifonctionnel essentiel** en nous faisant bénéficier de **services** à la fois **agronomiques** (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc.), **productifs** (bois de chauffage, paillage, etc.) et **environnementaux** (préservation des abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc.).

› De plus, les haies constituent **un habitat pour de nombreuses espèces protégées**. La haie est souvent le **dernier refuge de la faune sauvage** dans les zones agricoles, elle procure à la fois le vivre et le couvert. Parmi ses habitants, on peut citer à titre indicatif de nombreuses espèces de passereaux (dont certains devenus fort rares comme les pies grièches), les rapaces diurnes et nocturnes (dont la devenue rare chouette chevêche), de nombreuses espèces de chauve-souris et d'autres mammifères (comme l'écureuil roux).

La haie est aussi un **habitat indispensable au cycle de vie de nombreux pollinisateurs**.

Un constat alarmant : le déclin des haies s'accélère

La disparition des haies dans le cadre des remembrements a marqué les esprits au point de devenir un symbole couramment évoqué pour décrire le tournant « productiviste » du modèle de la modernisation et pointer ses conséquences environnementales.

Les chiffres

› S'appuyant sur les données fournies par l'Inventaire Forestier National (IFN) à partir du début des années 1960, Philippe Pointereau calcule que 536 000 kilomètres de haies ont été perdus entre deux inventaires de l'IFN (soit une douzaine d'années).

Sur un cycle plus long, il estime que « sur les 2 millions de kilomètres vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage, **près de 65% (1,3 million de kilomètres) ont pu être détruits** ».

Source : Pointereau P. & Bazile D. 1995. *L'arbre des champs : haies, alignements et prés-vergers ou l'art du bocage*. Editions Solagro.

« Sur les 2 millions de kms vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage, près de 65% ont pu être détruits ».



Nos experts présents sur le terrain surveillent et analysent au quotidien l'évolution de nos écosystèmes. Ces connaissances nourrissent nos positions et nos propositions et offrent à chacun les informations clés pour participer au débat environnemental.

› La publication du dernier rapport GRAPH'AGRI 2022 et les données des anciennes enquêtes Teruti-Lucas d'Agreste, organe national de statistiques agricoles, montrent :

→ Qu'en 15 ans, **entre 2006 et 2021, nous avons perdu 15%** de notre patrimoine de haies et alignements d'arbres.

→ Qu'entre **2017 et 2021, cette perte est désormais estimée à 23 500 km/an.**

→ Que **la tendance de disparition continue et s'accélère** puisque nous avons plus que doublé le rythme de disparition annuelle depuis 2017. En effet, entre 2006 et 2014, la perte annuelle était en moyenne de 10 400 km/an et, entre 2012 et 2014, de 11 500 km/an, et cela malgré une politique de plantation.

Cette baisse de haies et alignements d'arbres s'accompagnent également d'une **perte plus importante de surface de bosquets**, petits bois d'une surface inférieure à 0,5 ha, de **432 000 ha entre 2006 et 2021.**

› De ces épisodes de remembrement, un patrimoine précieux de 750 000 km de haies a survécu. C'est sur ce linéaire que pèse aujourd'hui la responsabilité de faire rempart aux crises climatiques, écologiques et économiques pour notre agriculture et nos territoires. Malheureusement, le phénomène de disparition des haies n'appartient pas à un passé révolu, dont la responsabilité incomberait à l'Etat aménageur des trente glorieuses. Nous occultons, sans en mesurer la gravité, l'érosion de notre patrimoine arboré qui se poursuit à un **rythme très soutenu encore de nos jours**, par petites touches, sous l'action des collectivités territoriales le long des routes, des différents gestionnaires de réseaux (électricité, déploiement de la fibre, etc.) et également sous l'action individuelle des agriculteurs. Ces disparitions passent

inaperçues car il s'agit bien souvent d'une dégradation progressive de l'état des haies.

› Les derniers chiffres de l'enquête TERUTI-LUCAS font état d'une diminution de près de 10% de la surface occupée par les haies en France, entre 2006 et 2015.

Source : Preux T. 2019. De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie.

De quoi meurent les haies ?

Pour stopper la disparition des haies en cours, il faut comprendre les processus qui en sont à l'origine, notamment le rôle majeur que joue **l'agrandissement des exploitations** dans la transformation de la mosaïque paysagère. A ces transformations foncières, s'ajoutent de multiples processus aboutissant à une dégradation qualitative des haies qui conduit à terme à la mort des arbres et arbustes qui la composent.

Le vieillissement des haies

Ce patrimoine végétal sénescent n'est pas renouvelé par les agriculteurs qui abandonnent la gestion de leurs haies par manque de main d'œuvre. Ce phénomène risque de s'accroître dans les dix prochaines années avec le départ en retraite de près de la moitié des agriculteurs. Cela engendrera une nette augmentation du linéaire de haies de certaines exploitations, et l'accentuation du manque de main d'œuvre disponible pour gérer ce capital arboré par des pratiques appropriées.

Les pratiques d'entretien dégradantes

Pour limiter l'emprise de la haie sur les champs et avec l'absence de valorisation du bois, les agriculteurs sont passés de la gestion manuelle



Nos experts présents sur le terrain surveillent et analysent au quotidien l'évolution de nos écosystèmes. Ces connaissances nourrissent nos positions et nos propositions et offrent à chacun les informations clés pour participer au débat environnemental.

sylvicole à une **gestion mécanique dégradante et non sélective des haies** (lamier, épareuse, broyeur, etc.). Cette gestion change la physionomie des haies, elle affaiblit leur structure et empêche leur régénération. Lorsqu'elle est excessive, cette gestion dégradante conduit progressivement à la régression de la partie ligneuse des haies, puis à leur disparition. C'est aussi pour certains un moyen indirect de détruire les haies, en contournant la réglementation.

L'arasement des haies

Certains agriculteurs perçoivent la haie comme une contrainte administrative et une charge financière. Par absence de valorisation économique et méconnaissance des services qu'elle peut rendre, ils la suppriment. Ces disparitions sont en théorie interdites depuis l'entrée en vigueur en 2015 des règles de Bonnes conditions agroenvironnementales de la PAC (BCAE n°8, ex BCAE7) qui sont censées protéger les haies, mais dont l'application sur le terrain laisse grandement à désirer comme l'a montré un rapport récent de l'Afac-Agroforesteries.

La surexploitation des haies

Le développement rapide de filières non encadrées pour alimenter en bois des chaufferies biomasse de grande capacité a entraîné une pression accrue sur le bocage, perçu comme une ressource complémentaire de la forêt, en particulier dans certains territoires présentant un faible taux de couverture forestière. Ces chantiers d'exploitation sans garantie de gestion durable et de renouvellement des haies sont très souvent suivis de pratiques de gestion dégradantes (cf. supra). Ces pratiques qui s'apparentent à une exploitation purement « extractive » de la ressource bocagère sont à distinguer de filières territorialisées de

valorisation du bocage garantissant un approvisionnement en bois issue de haies gérées durablement, pour lesquels la règle d'or est de ne pas prélever plus que l'équivalent de l'accroissement annuel moyen de la ressource en permettant son renouvellement.

Une prise de conscience ?

A l'automne 2023, le gouvernement a présenté son pacte pour la haie avec l'objectif de de 50.000 km de haies nouvelles à l'horizon 2030, soit au total environ 800.000 km de haies, ce qui reste très en deçà des 2 millions de km de haies qui existaient avant les arrachages massifs liés aux remembrements agricoles. Ce gain net implique d'abord de protéger et de gérer durablement les haies existantes, la plantation ne pouvant compenser le rythme de disparition actuel. De plus, une haie ancienne abrite une biodiversité incomparable à celle d'une haie récemment plantée, qui mettra des dizaines d'années avant de devenir mature et d'atteindre son optimum de biodiversité.

Source : Appel de la haie de l'Afac-Agroforesteries (Association française arbres champêtres et Agroforesteries) 2023.